

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20241209-DELIB202481-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-81

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	10

Date de la convocation :

2 décembre 2024

Date d'affichage :

2 décembre 2024

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DES TARIFS
DES GITES**

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 15 heures 04 minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, LE ROUX Frédéric, EYMARD Marie-Renée, GAILLARD Matthieu, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May

Absents : Roland TOURNIER donne procuration à May DE FOUGEROLLES, Matthieu GAILLARD donne procuration à Philippe LE FUR

Secrétaire de séance : DE FOUGEROLLES May

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les changements suivants :

Concernant le gîte de 14, de passer le tarif à 30 euros par personne en basse saison afin que la location de drap soit comprise.

Concernant le gîte de 8, il est proposé de rajouter 20 euros sur chaque réservation afin que la location de drap soit comprise.

Concernant le gîte de 4, il est proposé de rajouter 10 euros sur chaque réservation afin que la location de drap soit comprise.

Après délibération,

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs des gîtes.

